

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 20 Novembre 2009

---

Commission n° 7 - Finances

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

DIRECTION DES FINANCES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/03

OBJET : Budget Départemental 2009 - Deuxième Décision Modificative.

- Cantons : Tous.

**RÉSUMÉ** : Cette deuxième décision modificative de l'exercice 2009 confirme la nécessité de réviser à la baisse les prévisions de recette des droits de mutation et d'ajuster en conséquence le niveau des dépenses afin de préserver les grands équilibres budgétaires. Les recettes définitives diminuent ainsi de 15,4 M€ en fonctionnement et de 1,4 M€ en investissement. Dès lors, les dépenses de fonctionnement sont réduites de 20,7 M€, les dépenses d'investissement hors dette de 18,9 M€ et l'annuité de la dette en capital de 3,3 M€ (hors mouvements s'équilibrant en dépenses et en recettes). Cette diminution plus rapide des dépenses que des recettes permet d'une part d'améliorer le niveau d'épargne disponible (+ **8,6 M€**) et de réduire le besoin de financement par emprunt de **26,2 M€** (qui est ramené de **148,5 M€** à **122,3 M€** après la DM2).

La première décision modificative de l'exercice 2009 a constitué une étape intermédiaire dans les ajustements budgétaires que notre Département est contraint d'opérer à l'instar de la quasi totalité des Départements en cette année 2009.

Ces collectivités territoriales sont en effet confrontées en 2009 :

- d'une part à une crise économique qui affecte avec une ampleur qu'aucun expert n'avait envisagé le marché immobilier et par voie de conséquence le produit des droits de mutation qui alimente les budgets départementaux. Ceux-ci sont ainsi en baisse de 40 % comparé à 2008.
- d'autre part à des transferts de compétences dont les coûts continuent d'évoluer vivement alors que les recettes accordées par l'Etat en compensation ne font que stagner.

Le rapport de la DM1 indiquait qu'il faudrait encore réduire de **30 M€** le produit prévisionnel des droits de mutation en DM2.

En conséquence, les dépenses de fonctionnement devaient être réduites d'autant en DM2 ainsi que le montant du besoin budgétaire d'emprunt.

Au total, le projet de DM2 qui vous est soumis conduit à ramener à **110 M€** sur l'année 2009 le produit prévisionnel des droits de mutation (soit moins **30 M€** supplémentaires) et le besoin budgétaire d'emprunt à **122,3 M€** (soit une diminution de plus de **26 M€**).

Les objectifs fixés sont donc atteints à plus de 85 %, la différence étant essentiellement constituée de deux ajustements non prévus en dépenses qu'il a fallu prendre en compte :

- d'une part une nouvelle dotation complémentaire de **1,55 M€** sur les chapitres RMI et RSA compte tenu de l'évolution à la hausse du nombre de bénéficiaires,
- d'autre part, un provisionnement de **1,15 M€** au titre d'un reversement de droits de mutation réclamé par l'Etat à l'issue d'un contentieux perdu par l'Etat sur une question de forme et non de fond et contesté par le Département.

C'est donc un effort sans précédent qui a été conduit pour rééquilibrer le budget du Département avec le souci d'éviter toute dérive financière de la collectivité départementale tout en ménageant les politiques départementales auxquels les Seine-et-Marnais sont d'autant plus attachés en cette période de crise.

Un effort d'optimisation des dépenses de fonctionnement de l'institution départementale a d'abord été conduit.

Ainsi, la masse salariale a été révisée à la baisse de **1,9 M€** avec la mise en place d'une gestion très rigoureuse des recrutements. Les dépenses de gestion courante des services

départementaux ont été passées en revue sur toutes les lignes et plus de **0,9 M€** ont été restitués. Le festival Despayz'arts passera à un rythme biennal. Enfin, la gestion rigoureuse de la dette permet de dégager dans le contexte de baisse des taux **2,2 M€** d'économies, avec le recours à des techniques innovantes comme l'émission de billets de trésorerie.

Les organismes associés à l'action départementale ont tous été sollicités pour participer à cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, du SDIS à la MDPH en passant par SMD.

Enfin, encore plus finement qu'au cours des exercices passés, des ajustements extrêmement précis des dotations budgétaires de fonctionnement et d'investissement ont été conduits.

Ces ajustements permettent de maintenir les interventions départementales, certaines ont simplement été réduites dans leur volumétrie, comme des subventions dans le domaine social, afin de ne pas remettre en cause les actions financées mais de faire contribuer les partenaires concernés à l'effort qu'il fallait accomplir.

Cet effort est subi car il est imposé par l'Etat dont la dette envers le Département ne fait que croître : à fin 2009, la sous-compensation devrait s'élever à plus de **110 M€** selon le détail suivant :

Compétences transférées	Coûts cumulés prévisionnels 2004-2009	Compensations prévisionnelles cumulées 2004-2009	Sous-compensations cumulées 2004-2009
CLIC, FAJ, FSL, CODERPA et Fonds eau énergie	14 605 047	8 699 450	5 905 597
TOS	91 079 728	75 901 588	15 178 140
Routes nationales	47 300 543	38 008 529	9 292 014
RMI- RSA	398 548 371	318 436 405	80 111 966
Autres	1 182 935	1 214 330	-31 395
<b>TOTAL</b>	<b>552 716 624</b>	<b>442 260 302</b>	<b>110 456 321</b>

## I - PRESENTATION PAR POLITIQUES SECTORIELLES

Les chiffres qui suivent font l'objet de comparaisons entre les crédits inscrits après DM1 2009 (y compris virements) et les propositions de la DM2. Ce détail reprend la présentation suivante :

- comparaisons des mouvements d'autorisations de programme en DM2 et du cumul des AP par secteur restant à consommer (après vote de la DM1),

- évolution des crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement par rapport aux crédits votés après DM1.

## **I.1 – LES DEPENSES**

- Investissement : les ajustements de DM2 (hors dette capital) sur les autorisations de programme s'élèvent à **-19 406 581 €** et les ajustements des crédits de paiement 2009 proposés en DM2 s'élèvent à **-18 920 740 €** (hors dette en capital).
- Fonctionnement : les crédits de paiement 2009 proposés en DM2 s'élèvent à **-20 720 680 €**.

### I.1.1 – Investissement – Les autorisations de programme

Les ajustements des autorisations de programme s'élèvent à **-19 406 581 €** (hors dette capital) en DM2 et se répartissent de la manière suivante sur les différentes politiques sectorielles.

Autorisations de programme	Rappel cumul des AP non réalisées	Révision DM2	Cumul des AP restant à réaliser après DM2	% évolution
Action sociale	17 152 885	-3 383 912	13 768 973	-19,7%
Agriculture	5 756 943	-1 458 500	4 298 443	-25,3%
Autres Interventions	141 012	0	141 012	0,0%
Culture et Patrimoine	10 519 357	-86 406	10 432 951	-0,8%
Subventions en annuités	949 082	0	949 082	0,0%
Développement économique et local	122 103 517	-8 263 234	113 840 283	-6,8%
<i>dont Action économique</i>	13 488 705	-7 552 531	5 936 174	-56,0%
<i>Aménag, dévelop. des communes</i>	102 763 051	-683 140	102 079 911	-0,7%
<i>Tourisme</i>	5 851 761	-27 563	5 824 198	-0,5%
Eau et Environnement	51 605 776	-1 411 479	50 194 297	-2,7%
Formation et Enseignement	277 780 112	-1 151 617	276 628 496	-0,4%
Jeunesse et Sports	13 992 822	-475 853	13 516 969	-3,4%
Logement	6 226 554	-299 115	5 927 439	-4,8%
Moyens des services	30 164 344	-1 927 948	28 236 395	-6,4%
Sécurité	7 106 781	-200 692	6 906 090	-2,8%
Transports	15 965 769	-747 825	15 217 944	-4,7%
Voirie	226 896 824	0	226 896 824	0,0%
<b>Total général</b>	<b>786 361 778</b>	<b>-19 406 581</b>	<b>766 955 197</b>	<b>-2,5%</b>

Les révisions opérées sur les Autorisations de Programme sont conséquentes au titre de cette DM2 2009. A titre de comparaison, la DM2 2008 avait révisé les enveloppes pour un montant de **- 446,8 K€**. Un travail très fin a été conduit afin de sortir du stock d'AP toutes celles qui n'avaient pas à y être maintenues comme celles relatives à des opérations clôturées à un coût moindre que prévu, ou celles abandonnées ou décalées.

➤ « **Action économique** » : - 7 552 531€ (- 56 %)

La plus forte diminution est portée par ce secteur soit - 56 %. Cette évolution correspond à l'ajustement des autorisations de programme au niveau des seuls dossiers reçus et déjà retenus et

affectés et de leur échéancier prévisionnel. Les montants ainsi disponibles et restitués s'élèvent à **3 146 K€** sur les pôles de compétitivité, à **4 114 K€** sur les requalifications des ZA et à **150 K€** au titre du développement économique des franges.

➤ **« Action sociale » : - 3 383 912 € (- 19,7 %)**

La principale révision concerne l'opération de restructuration et de médicalisation de l'Unité de Soins de Longue Durée du Centre Hospitalier de Nemours. Cette subvention votée en 2006 est intégralement annulée du fait de l'abandon du projet par le bénéficiaire (- **2 700 K€**). Une deuxième opération est annulée pour cause de fermeture de la structure concernée : il s'agit de la maison de retraite Champbenoist à Provins (- **61 K€**). D'autres opérations seront clôturées après le vote de cette DM2, comme l'opération votée en 2004 pour la climatisation des maisons de retraite (- **167,6 K€**) ou simplement ajustées en fonction d'une nouvelle estimation des besoins. A ce titre, on peut citer notamment les travaux d'humanisation de la maison de retraite du Châtelet en Brie (- **102,8 K€**) ou les équipements de l'USLD de Montereau (- **121,5 K€**). Dans une moindre mesure, des révisions sont proposées sur les établissements pour personnes handicapées (- **47 K€** sur le Foyer tremplin à Meaux) ou accueillant des enfants (- **138,5 K€**).

➤ **« Moyens des services » : - 1 927 948 € (- 6,4 %)**

Les moyens mis à disposition des services sont revus à la baisse pour - **1 136 K€**. Un effort tout particulier est réalisé sur les véhicules grâce à un redéploiement plus important des moyens ce qui a permis de réduire le nombre des nouvelles acquisitions (- **650,1 K€**). Cette forte baisse est complétée par celles opérées sur les moyens informatiques (- **380,6 K€**), le mobilier et le matériel (- **105,6 K€**).

Les autorisations de programme votées au titre des bâtiments départementaux sont elles aussi révisées. De nombreux projets sont revalorisés suite à une redéfinition des besoins. Au titre des augmentations, il faut citer les travaux nécessaires aux aménagements de l'auberge Ganne et de son espace de médiation (+ **175 K€**) ou à la remise en état du haras de Pamfou (+ **140 K€**).

➤ **« Agriculture » : - 1 458 500 € (- 25,3 %)**

Les opérations d'aménagement foncier et agricole sont révisées pour - **688,5 K€** à concurrence des montants nécessaires aux aménagements en cours ou déjà connus. Concernant les espaces agricoles périurbains, sont conservées les autorisations de programme finançant les études relatives à la création de ces périmètres de protection, soit une diminution de - **70 K€**. Le dernier point à mentionner sur ce secteur est l'ajustement de - **700 K€** sur l'opération « mesures hors dispositifs Etat » qui se révèle inutile puisque tous les dossiers parvenus ont pu être pris en compte au sein d'autres dispositifs tels que les mesures agro-environnementales ou le plan végétal.

➤ « Eau et environnement » : - 1 411 479 € (- 2,7 %)

Cette diminution est le résultat de mouvements très contrastés sur les secteurs de l'assainissement et des subventions en matière d'eau potable. En effet, au vu des demandes reçues, il est nécessaire d'abonder l'autorisation de programme de l'assainissement pour + 2 670 K€. En contrepartie, il est possible de restituer 3 015 K€ sur les subventions aux communes pour leur eau potable ainsi que 594,1 K€ au titre des actions paysages et environnement. Les actions réalisées directement par le Département sont ajustées elles aussi dans une moindre mesure : - 419 K€ au titre des Espaces Naturels Sensibles suite à l'achèvement de travaux, notamment ceux d'aménagement du bois de la Rochette (- 304 K€), des marais de Cercanceaux (- 52,6 K€) ou du parc de Livry (- 40 K€), mais aussi au titre de la politique « déchets, bruit, air » avec l'achèvement de la première phase de réalisation des cartes stratégiques du bruit (- 157,9 K€).

➤ « Formation et enseignement » : - 1 151 617 € (- 0,4 %)

Représentant plus de 35% des autorisations de programme restant à réaliser, ce secteur évolue peu en pourcentage mais connaît des ajustements aux volumes très importants. Au sein des augmentations, la plus importante d'entre elles concerne l'opération de travaux dans les SEGPA. Cette opération de 2005 est révisée de + 7 060 K€, pour un montant final de 26 150 K€. Suite à la résiliation des marchés du maître d'œuvre initial, le retard pris nécessite une actualisation importante des coûts des travaux, qui est de plus accompagnée de demandes d'aménagements supplémentaires relatifs aux évolutions réglementaires et aux demandes du Département. La construction du collège de Saint Germain sur Morin reçoit un complément de financement de 2 200 K€ qui permettra l'intégration de l'évolution des coûts de travaux. Le périmètre de l'opération de réhabilitation de la demi-pension Jean de la Fontaine au Mée sur Seine est lui aussi revu conformément aux ajustements de programme (+ 950 K€). Dans une moindre mesure, trois autres opérations sont réévaluées à la hausse : les réhabilitations des demi-pensions des collèges Mon Plaisir à Crécy (+ 200 K€ pour conserver les bâtiments démontables pour l'année scolaire 2009/2010), et Le Moulin à Thorigny (+ 100 K€) ainsi que la construction du collège de Bussy-Saint-Georges (+ 200 K€).

Face à ces augmentations, certaines opérations sont diminuées notamment pour constater la suppression de l'opération de construction d'un collège à Montévrain (- 2 050 K€) compte tenu de l'absence de besoins sur le secteur, ou des reports des opérations du collège de Brou-sur-Chantereine (- 6 500 K€ les crédits restants seront consacrés aux seules études) et de la demi-pension du collège international de Fontainebleau (- 700 K€).

Pour terminer, de nombreuses opérations sont clôturées à l'occasion de cette DM2 parmi lesquelles : votées en 2005 la construction de préaux (- 800 K€) et la réhabilitation des demi-pensions (- 471 K€) et la réhabilitation du collège Le Châtelet (- 532 K€).

➤ « Transports » : - 747 825 € (- 4,7 %)

Afin de suivre les dépenses réelles des transporteurs, plusieurs opérations de subventions d'équipement sont ajustées en conséquence, soit – **166 K€**. Il faut noter que ce dispositif étant repris par le STIF, le Département ne subventionnera plus directement les transporteurs dans l'acquisition de leurs véhicules et ne conservera à sa charge que quelques dispositifs d'aides du type vidéosurveillance. Deux autres diminutions significatives peuvent être encore mentionnées : celles de – **100 K€** sur l'opération votée en 2006 en faveur du transport en commun en site propre entre Sénart et Melun, et de – **251,5 K€** sur la subvention d'équipement « Pour Aider à la Mobilité ».

➤ « **Actions d'aménagement et de développement des communes** » : - **683 140 € (- 0,7 %)**

Les révisions apportées aux autorisations de programme des politiques contractuelles correspondent principalement soit à des clôtures, soit à des réalisations pour un moindre coût. Ainsi pourront être clôturés les contrats CADUCE de Pontault-Combault (- **173 K€**), et de Mitry-Mory (- **13,5 K€**), les CONT.A.C.T. de Crécy-la-Chapelle, de Lizy-sur-Ourcq (pour un montant total de - **49,7 K€**). D'autres opérations ont été réalisées pour un moindre coût ou n'ont pas concrétisé tous les projets initialement prévus comme ce fut le cas pour les contrats CLAIR des communautés de communes de Dammartin-en-Goële et Monts de la Goële (- **361,9 K€**), la communauté de communes du Pays Créçois (- **86,1 K€**) et le contrat régional d'Héricy (pour - **54 K€**). Seules des opérations finançant des C3D ont été révisées à la hausse : le C3D du Pays de l'Ourcq et celui du Pays Bassée Montois en fonction de leur population 2006 (pour un montant total **160,2 K€**).

➤ « **Jeunesse et sport** » : - **475 853 € (- 3,4 %)**

Les propositions de révisions sont présentées à la baisse et font suite à des travaux réalisés à un moindre coût mais aussi entérinent la caducité de plusieurs subventions. A ce titre, il faut citer les équipements socio-éducatifs de Saint-Cyr-sur-Morin, d'Héricy, de la Grande Paroisse ou de Mareuil-les-Meaux.

➤ « **Logement** » : - **299 115 € (- 4,8 %)**

Sur ce secteur aussi, les opérations ont été de nouveau examinées et ajustées au montant réellement nécessaire. Ainsi les opérations « fonds de développement local du logement » votées entre 2006 et 2009 sont diminuées, principalement celle de 2009 avec - **232 K€** pour correspondre au niveau des affectations.

➤ « **Sécurité** » : - **200 692 € (- 2,8 %)**

Cette diminution révisé le montant de l'opération de construction de la Gendarmerie de Cély-en-Bière en vue de sa clôture prochaine. Après le vote de la DM2, son montant s'élèvera à **5,4 M€**.



➤ « Culture et patrimoine » : - 86 406 € (- 0,8 %)

Outre les révisions habituelles à constater en DM2, le musée de la Gendarmerie étant financé dans le cadre du contrat CADUCE, l'opération correspondante est révisée dans sa totalité (- 500 K€) permettant la création de deux nouvelles opérations : l'une porte sur l'extension du musée Mallarmé pour 300 K€ et l'autre sur la reprise des structures maçonnées de la ferme de Blandy pour 230 K€.

### I.1.2 - Investissement – Crédits de paiement

L'ajustement des crédits de paiement 2009 qui vous est proposé en DM2 s'élève à **-18 920 740 €** (hors amortissement de la dette), ce qui représente une diminution de **8,1%** par rapport aux crédits inscrits après DM1.

Crédits de paiement	CP 2009 (BP +DM1 + virements)	Ajustements DM2	Total après DM2	% évol
Action sociale	8 415 330	-2 647 173	5 768 157	-31,5%
Agriculture	915 350	-532 851	382 499	-58,2%
Culture et Patrimoine	4 893 620	-76 406	4 817 214	-1,6%
Subventions en annuités	779 710		779 710	0,0%
Développement. économique et local	25 567 718	-4 609 723	20 957 996	-18,0%
<i>Dont Action économique</i>	2 948 715	-1 421 830	1 526 885	-48,2%
<i>Aménag. dévelop. des communes</i>	20 510 105	-2 983 123	17 526 981	-14,5%
<i>Tourisme</i>	2 108 898	-204 769	1 904 129	-9,7%
Eau et environnement	16 807 418	-3 644 265	13 163 153	-21,7%
Formation et Enseignement	64 502 600	2 445 556	66 948 156	3,8%
Jeunesse et sports	3 632 808	629 663	4 262 471	17,3%
Logement	5 181 845	-99 235	5 082 609	-1,9%
Moyens des services	15 275 996	-2 328 865	12 947 131	-15,2%
Sécurité	3 590 379	-942 692	2 647 687	-26,3%
Transports	6 344 773	-2 414 750	3 930 024	-38,1%
Voirie	77 093 801	-4 700 000	72 393 801	-6,1%
<b>total hors dette - capital</b>	<b>233 001 349</b>	<b>-18 920 740</b>	<b>214 080 609</b>	<b>-8,1%</b>
Dette / Capital	216 953 251	71 708 000	288 661 251	33,1%
<b>total général</b>	<b>449 954 600</b>	<b>52 787 260</b>	<b>502 741 860</b>	<b>11,7%</b>

➤ « Formation et enseignement » : + 2 445 556 (+ 3,8 %)

Ce secteur représentant un tiers des dépenses d'investissement propose un ajustement à la hausse essentiellement en faveur des collèges publics. En effet, un abondement de **3,9 M€** est réalisé sur le programme de constructions, d'extensions et de réhabilitations pour suivre le rythme soutenu des consommations de crédits qui traduisent un déroulement physique rapide des opérations. A ce titre, sont concernés les collèges Gérard Philipe à Villeparisis (+ **1,6 M€**), Langevin à Mitry-Mory (+ **1,5 M€**), Paul Eluard à

Montereau (+ **1,4 M€**), Parc Frot à Meaux (+ **1 M€**) ainsi que le collège de Bussy-Saint-Georges (+ **0,2 M€**). A ces opérations de travaux, il faut ajouter la progression plus rapide que prévue de la réhabilitation du restaurant du Val Maubuée qui nécessite l'augmentation des crédits de paiement 2009 de + **0,5 M€**, initialement prévus sur 2010.

Parallèlement à ces augmentations, des diminutions sont opérées notamment sur la réhabilitation du collège Vermay à Tournan (- **1 M€**), les constructions des collèges de Vulaines-sur-Seine (- **0,3 M€**), de Magny-le-Hongre (- **0,2 M€**) ou La Maillière à Lognes (- **0,1 M€**).

Le secteur de l'aide à la pédagogie est révisé pour – **981,5 K€** et cela principalement sur les opérations liées au projet « Collège du XXIème siècle ». Les crédits réservés à la subvention à verser au délégataire de service public Sém@for, peuvent être en partie restitués pour **1 150 K€**. Cette somme correspond au montant au solde de la subvention qui ne sera versée qu'en 2010 lorsque les travaux de raccordement des collèges seront terminés. Les autres diminutions de faible importance sont faites sur le matériel informatique et le mobilier (- **208 K€**). A l'opposé, les dépenses de câblage et d'adduction sont revalorisées de **1 250 K€** dans le cadre de cette DM2.

Pour terminer, il faut noter le décalage dans le temps de la réalisation de l'opération « bâtiment licence professionnelle à Sénart ». En attendant la désignation du maître d'ouvrage, les crédits inscrits en 2009 sont reportés en 2010 pour **400 K€**.

➤ « **Jeunesse et sports** » : + **629 663 € (+ 17,3 %)**

Cette revalorisation des crédits est nécessaire pour satisfaire plusieurs demandes importantes de communes reçues à ce jour. Elles correspondent, le plus souvent, à des versements de solde de subvention. A ce titre, on peut citer notamment les équipements fréquentés par les collèges : l'extension du gymnase à Trilport (+ **370 K€**), les créations de pistes d'athlétisme à Montereau et à Brie- Comte-Robert (pour **185 K€** chacune).

➤ « **Culture et patrimoine** » : - **76 406 € (- 1,6 %)**

Les crédits réservés à la construction de la médiathèque de Pontault-Combault peuvent être en partie décalés en 2010. Une première tranche de subvention versée en 2009 (**53 K€**) sera suivie d'une seconde de **100 K€** en 2010 et qui coïncidera avec l'ouverture de la structure au public. D'autres mouvements sont effectués au titre des musées. Ils

correspondent au solde d'opérations destinées à l'accroissement des collections (opération exceptionnelle d'acquisition pour - **150 K€**), au décalage de projets sur 2010 (audio-guide du musée de Barbizon - **35 K€**) mais aussi à une nouvelle acquisition d'une parcelle de terrain mitoyenne au Musée Mallarmé pour **300 K€**.

➤ « **Logement** » : - **99 235 € (- 1,9 %)**

Les crédits octroyés au fonds de développement local du logement sont ajustés pour leurs montants affectés. Il faut noter que la baisse proposée sur l'opération votée en 2009 met en lumière la sous consommation de cette enveloppe de soutien aux bailleurs privés et aux communes, conséquence de la crise subie par le secteur du BTP. Les crédits votés après DM2 s'élèveront à **5,1 M€**, montant sensiblement identique au montant réalisé en 2008 (**5,3 M€**)

➤ « **Tourisme** » : - **204 769 € (- 9,7 %)**

Suivant le même processus, les enveloppes consacrées au tourisme sont ajustées en fonction des montants affectés et de l'avancement de chaque dossier de subventions. Ainsi les révisions les plus importantes sont faites sur les pôles touristiques pour - **142 K€** et sur les aides aux hébergements pour - **33 K€** (hôtellerie indépendante, hébergements de plein air...).

➤ « **Agriculture** » : - **532 851 € (- 58,2 %)**

Parallèlement à une forte révision des autorisations de programme (- **1,5 M€**) les crédits de paiement sont ajustés selon les mêmes principes. Sont ainsi totalement restitués les crédits votés au titre des mesures agro-environnementales / biodiversité (- **10 K€**) et des mesures hors dispositifs Etat (- **20 K€**). Les opérations liées au plan végétal et l'eau sont révisées pour un montant global de - **72,4 K€**. L'aide à l'agriculture disposera après DM2 de **277,6 K€**. L'aménagement foncier et les opérations de remembrement suivent la même tendance et enregistrent une forte baisse de **430,5 K€**.

➤ « **Sécurité** » : - **942 692 € (- 26,3 %)**

Deux opérations sont mouvementées sur leurs crédits de paiement. L'ajustement le plus important est opéré sur l'opération de reconstruction de la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly soit - **1 075 K€** en fonction de l'avancement des travaux. Après DM2, les crédits s'élèveront à **1 244 K€**.

La seconde opération concerne la construction de la gendarmerie de Cély-en-Bière qui est en voie d'achèvement. Elle nécessite pour 2009, **133 K€** supplémentaires soit un montant final de **944,5 K€**.

➤ « **Action économique** » : - **1 421 830 € (- 48,2 %)**

Le programme d'implantation des entreprises présente une baisse de **694,8 K€** principalement centrée sur les opérations de requalification des ZA : **200 K€** correspondent à des crédits non affectés, **350,8 K€** aux travaux des ZA de Vaux-le-Pénil et d'Ozoir-la-Ferrière qui ne donneront lieu à subvention qu'en 2010 et **113,9 K€** dégagés sur le financement de l'opération réalisée à moindre coût à Nangis.

Est aussi restituée, pour non affectation, une partie des crédits votés au profit des pôles de compétitivité, soit **440 K€** pour un montant final de **822,7 K€** (montant supérieur à celui réalisé en 2008 : **607 K€** sur l'ensemble du programme autres actions économiques).

Le programme de développement des entreprises est aussi révisé dans les mêmes proportions (- 38,2%) sur les échéanciers des paiements à venir puisque les aides de cinq entreprises seront décalées en 2010 (- **106,4 K€**) tout comme le versement prévu pour le renforcement technologique des entreprises (- **150 K€**).

➤ « **Moyens des services** » : - **2 328 865 € (- 15,2 %)**

La révision des crédits de paiement de ce secteur est très importante et concrétise les efforts conséquents réalisés par l'ensemble de la collectivité dans la recherche d'économies et de réduction des coûts. Les explications présentées dans le cadre des ajustements des autorisations de programme sont similaires à celles justifiant les réductions des crédits votés en 2009 à savoir : une forte diminution du nombre des acquisitions de véhicules (- **650 K€**), des dépenses liées à l'informatique (- **364,7 K€**) ou du matériel et du mobilier (- **134,1 K€**).

En ce qui concerne les bâtiments, plusieurs opérations sont révisées en vue de leur clôture prochaine : crédits d'études sur les bâtiments de la DPR (- **270 K€**), ou les travaux pour la crèche au foyer de l'enfance à Meaux (- **20 K€**). Mais la grande majorité des opérations redéfinit simplement leur échéancier : acquisitions constructions et réhabilitations des bâtiments DPR (- **270 K€**), études pour la construction de la MDS de Roissy-en-Brie (- **50 K€**), remise en état du haras de Pamfou (- **100 K€** accompagnés par une revalorisation du montant global de l'opération), aménagements des locaux de la médiathèque (- **150 K€**), ou travaux de réaménagement des locaux des laboratoires (- **100 K€**).

➤ « **Transports** » : - **2 414 750 € (- 38,1 %)**

Le secteur des transports publics présente une forte diminution de ses crédits de paiement essentiellement due au retard pris par les différents projets portés par des maîtres d'ouvrages qui bénéficient de participation départementale : travaux d'aménagement de la liaison Sénart-Corbeil (- **530 K€**), réalisation du mur antibruit le long de la ligne TGV Est entre Chelles et Vaires (- **500 K€**), transports en commun en site propre entre Sénart et Melun (- **130,8 K€**) équipement des exploitants en matériel de vidéosurveillance et de géo-localisation (- **262,6 K€**). Il faut néanmoins noter que la réduction apportée à l'opération de subvention au réseau PAM pour un montant de - **480,6 K€** correspond à une redéfinition des coûts. En effet, les prévisions initiales se révèlent supérieures aux besoins réels en matériels embarqués et en matériel informatique lié à la centrale de réservation.

➤ « **Action sociale** » : - **2 647 173 € (- 31,5 %)**

Ces révisions se concentrent sur le secteur des personnes âgées et des personnes handicapées. Après DM2, les crédits de paiement s'élèveront respectivement à **3 328 K€** et **1 834 K€**. Ainsi, **1 514,4 K€** sont rendus sur le programme d'accueil en établissement des personnes âgées pour suivre le rythme de réalisation des travaux : l'hôpital de Brie-Comte-Robert (- **738,7 K€**), l'unité de soins longue durée du centre hospitalier de Montereau (- **460 K€**) et la maison de retraite de Saint Pierre les Nemours (- **194,7 K€**). Pour les mêmes raisons, certaines opérations du programme relatif aux établissements accueillant des personnes handicapées sont aussi révisées à la baisse : le centre d'accueil de jour de Vulaines-sur-Seine (- **270 K€**), le foyer d'accueil médicalisé d'Amillis (- **229 K€**). A noter cependant l'abandon du projet de transfert et d'implantation de nouveaux locaux du foyer d'hébergement pour handicapés moteurs du Tremplin à Meaux (- **286,7 K€**).

Sur les autres programmes du secteur les révisions sont de moindre importance en volume. Les subventions aux communes pour la création et la réhabilitation des aires de stationnement des gens du voyage diminuent globalement de **157,4 K€** pour un montant final de **79,5 K€** et correspondent uniquement à des rééchelonnements de crédits votés (notamment pour le projet à Meaux). Les aides aux structures d'accueil des jeunes enfants sont aussi ajustées pour - **138,5 K€** pour prendre en compte l'ouverture différée de certaines structures.

➤ « **Actions d'aménagement et de développement en faveur des communes** » : - **2 983 123 € (- 14,5 %)**

Conjointement aux révisions d'autorisations de programme évoquées plus haut sur les politiques contractuelles, des opérations en voie d'achèvement sont ajustées : les contrats CADUCE de Pontault-Combault (- **173 K€** en AP et CP), et de Mitry-Mory (- **13,5 K€**), les contrats CLAIR des

communautés de communes de Dammartin-en-Goële et Monts de la Goële (- **361,9 K€** en AP et CP), la communauté de communes du Pays Créçois (- **58,1 K€**) et certains contrats régionaux (comme celui d'Héricy pour - **70,5 K€**).

Dans leur ensemble, les contrats C3D représentent un tiers de cette révision de près de **3 M €** : avec les ajustements effectués sur ceux du SAN de Sénart (- **871 K€**), de Villeparisis (- **111K€**) et de Marne et Chantreine (- **71 K€**). Les contrats CONT.A.C.T. sont diminués sur une douzaine d'opérations pour - **532,3 K€** pour atteindre le montant de **1 305 K€** après DM2. Bien que fortement impactés par cette étape budgétaire (- 35,4 % soit - **338 K€**) les crédits alloués aux contrats régionaux demeurent supérieurs à ceux réalisés en 2008 ( **616,4 K€** contre **465 K€** au Compte Administratif 2008).

Les autres actions du secteur concernant des projets spécifiques ou liés au développement du haut et très haut débit sont diminués de **493,3 K€** et décalées sur 2010 : cela principalement sur l'opération d'extension du réseau en fibre optique (- **200 K€**) et sur la subvention exceptionnelle au centre socio-culturel Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry (- **171,1 K€**). Le programme « autres actions d'aménagement » disposera après DM2 de **2 096,8 K€**.

Pour terminer, il faut noter l'augmentation des crédits sur deux contrats CLAIR qui progressent à un rythme plus soutenu que prévu : le contrat du Bassin de vie de Coulommiers (+ **361,9K€**) et celui du Bassin de vie du canton de Brie Centrale (+ **58,1 K€**) et la création d'une opération exceptionnelle permettant de soutenir la commune de Savins dans la mise en place d'un agenda 21 (+ **10 K€**).

➤ « **Eau et environnement** » : - **3 644 265 €** (- **21,7 %**)

La majeure partie des révisions à la baisse est réalisée sur les opérations de traitement des déchets (- **2 015 K€**) complétées par celles sur les subventions aux communes pour leur eau potable (- **954,8 K€**). Cette dernière évolution est le corollaire de la diminution des autorisations de programme faite au profit des projets d'assainissement. En matière de crédits de paiement, l'enveloppe 2009 allouée à l'assainissement augmente de + **240,5 K€**. Le secteur des Espaces Naturels Sensibles est lui aussi ajusté en fonction de l'avancement des études ou des travaux menés directement par le Département : - **305,8 K€** sur une dizaine d'opérations dont **154 K€** sur l'aménagement du chemin des roses et **78,5 K€** sur celui du Parc de Livry, ou par voie de subventions aux collectivités : - **164,5 K€**.

➤ « Voirie » : - 4 700 000 € (- 6,1 %)

Plus de 90 % de la révision est porté par le programme de travaux neufs sur les itinéraires ; avec - 2 752 K€ sur les actions en faveur du développement économique et local (dont - 1 000 K€ sur le contournement de Brie-Comte-Robert et - 500 K€ sur l'échangeur de Villeparisis), - 1 900 K€ sur les actions de sécurité routière (dont - 1 000 K€ sur la conduite apaisée en forêt de Fontainebleau). Toujours sur les travaux neufs, il faut citer la révision affectée sur les opérations de raccordement des pôles pour - 1 202,8 K€ (déviation Ouest de Nangis et aménagement entre Provins et la RN4) et l'opération relative aux déclassements de voirie en cours à Brie-Comte-Robert et à Lieusaint (- 1 870 K€). Parallèlement à ces diminutions il faut mentionner les besoins supplémentaires accordés à l'opération de travaux sur le réseau en rase campagne et traverses pour + 3 425 K€ et aux moyens du parc départemental pour 179,7 K€.

➤ « Dette » : + 71 708 000 € (+ 33,1%)

Il est proposé de réduire l'amortissement de la dette long terme en DM2 de 3 292 K€, pour ramener le remboursement de la dette long terme de 66 911 K€ à 63 619 K€. Cette réduction est la conséquence d'une diminution du remboursement de la dette afférente aux emprunts « revolving ». En effet, l'amortissement de deux emprunts « revolving » n'aura pas lieu en raison du remboursement total de ces deux emprunts ce qui conduit à réduire d'autant en DM2 l'amortissement prévu pour ces emprunts (- 3 292 K€).

Parallèlement, l'abandon de ces 2 emprunts « revolving » négociés fin 2008, à un moment où les marges bancaires étaient très élevées, nécessite de les refinancer et entraîne une inscription supplémentaire en dépense de 30 000 K€, neutre budgétairement puisque ce montant est ré-ouvert en recettes pour le refinancement de ces emprunts.

Enfin, il est proposé d'augmenter de 45 000 K€ les mouvements infra-annuels de CLTR en dépense et en recette en raison d'une utilisation plus intensive que prévu de ces emprunts sur l'exercice car ces contrats sont assortis de marges bancaires très faibles (ils ont été négociées avant la crise financière) ce qui permet des économies de frais financiers sensibles par rapport aux conditions de marges d'après crise.



### I.1.3 – Fonctionnement

Les crédits de paiement 2009 diminuent de **-20 720 680 €**, soit **-2,2 %** par rapport aux crédits inscrits après DM1.

Crédits de paiement	CP 2009 (BP+DM1+ Virements)	Ajustements DM2	Total après DM2	% évol
Action sociale	439 345 863 €	-10 228 349 €	429 117 514 €	-2,3%
Agriculture	759 510 €	-5 800 €	753 710 €	-0,8%
Autres Interventions	2 453 051 €	-116 772 €	2 336 279 €	-4,8%
Culture et Patrimoine	10 081 399 €	-1 210 524 €	8 870 875 €	-12%
Développement. économique et local	24 364 874 €	-1 516 031 €	22 848 843 €	-6,2%
<i>Dont Action économique</i>	19 319 464 €	-1 208 343 €	18 111 121 €	-6,3%
<i>Aménag, dévelop. des communes</i>	1 851 280 €	-244 506 €	1 606 775 €	-13,2%
<i>Tourisme</i>	3 194 129 €	-63 182 €	3 130 947 €	-2%
Eau et environnement	6 444 319 €	-463 923 €	5 980 397 €	-7,2%
Formation et enseignement	33 052 216 €	-121 692 €	32 930 523 €	-0,4%
Jeunesse et sports	7 156 646 €	-136 500 €	7 020 146 €	-1,9%
Logement	5 005 204 €	-1 015 400 €	3 989 804 €	-20,3%
Moyens des services	197 388 964 €	-2 813 705 €	194 576 259 €	-1,4%
Plafond garanti de prélevement (PGP) et provisions	15 224 118 €	1 157 096 €	16 381 214 €	7,6%
Sécurité	104 966 730 €	-49 100 €	104 917 630 €	-0%
Transports	42 056 345 €	-1 296 479 €	40 759 866 €	-3,1%
Voirie	11 230 000 €	-670 000 €	10 560 000 €	-6%
Intérêts de la Dette	28 582 308 €	-2 233 600 €	26 348 708 €	-7,8%
<b>Total</b>	<b>928 112 547 €</b>	<b>-20 720 680 €</b>	<b>907 391 768 €</b>	<b>-2,2%</b>

« Action sociale » : - 10 228 349 € (- 2,3%)

Représentant près de la moitié du budget de fonctionnement du Département, le secteur de l'action sociale avec près de 430 M€ de crédits après DM2 occupe une place primordiale au sein de l'ensemble des révisions. La DM2 vise à affiner au plus juste les prévisions budgétaires au vu des évolutions constatées du nombre de bénéficiaires des prestations.

Ainsi, les crédits des politiques "Personnes âgées" et "Personnes handicapées" sont révisés respectivement de - 3,9 M€ et de - 3,6 M€, principalement sur les frais d'hébergement ou liés à la dépendance (dont - 1,5 M€ sur les dépenses d'APA). Les crédits alloués aux services

d'accompagnement des personnes handicapées sont diminués de **0,1 M€** (pour un montant final de **7,5 M€**) pour prendre en compte le décalage dans le temps de l'ouverture de plusieurs structures. La subvention destinée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées est ajustée tant sur son fonctionnement (- **500 K€**) que sur le fonds de compensation (- **65 K€**), et en accord avec la structure.

Il convient cependant de noter que la totalité des crédits ouverts par le Département en 2009, après DM2, s'élèvera au titre de l'APA à **45,8 M€**, contre une réalisation de 43,2 M€ au CA 2008. La croissance de cette intervention reste donc importante alors même que la dotation de la CNSA est prévue pour **11,6 M€** seulement.

L'aide à l'enfance est ajustée pour - **3,4 M€** principalement en raison d'ajustements de crédits sur le volet de la prévention. L'accueil "parents enfants" est en effet réduit de **1 950 K€** car l'augmentation du nombre d'accueils s'est révélée sensiblement moins importante que prévue (la forte augmentation des accueils mère-enfants constatée en 2008 et qui avait été reconduite au BP 2009 ne s'est pas produite). Sur ce même programme on note aussi la diminution des lignes d'aides à domicile (- **500 K€**) et de prévention spécialisée (- **100 K€** suite à des vacances de postes). L'accueil familial et l'accueil en établissement subissent des évolutions contraires. La prévision de dépenses de rémunération des assistants familiaux ne sera pas réalisée car le nombre de recrutements en 2009 a été inférieur à celui initialement prévu (soit - **1 025 K€**), mais le recours aux placements en établissement a été plus conséquent et nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de + **600 K€**. L'aide à la parentalité dégage une disponibilité de crédits de **495,9 K€**. Elle résulte notamment du report de l'ouverture des deux Centres d'Actions Médico-Sociales Précoces (à Meaux et Fontainebleau pour - **130 K€**), d'un nombre limité de projets au titre du fond innovant (- **60 K€**) et d'un ajustement des crédits d'allocations Bébébonus au vu des dépenses réalisées (- **150 K€**).

Parallèlement à ces diminutions, il faut noter les besoins de crédits supplémentaires sur les lignes d'allocations RMI et RSA. Au vu des derniers appels de fonds de la CAF, il est nécessaire d'abonder les lignes RMI de **550 K€** et celle du RSA de **1 000 K€** pour être en mesure d'honorer les versements de fin d'année.

**« Moyens des services » : -2 813 705 € (- 1,4%)**

La masse salariale est révisée dans le cadre de cette DM2. La restitution de **1,9 M€** est rendue possible grâce à la mise en œuvre d'une politique rigoureuse en matière de recrutement notamment en n'acceptant aucune nouvelle création de poste (sauf par redéploiement) et en réduisant fortement le recours aux contrats de courte durée. Des restitutions complémentaires sont présentées sur les moyens mis à disposition des services. Ainsi on peut citer: - **265,7 K€** sur les véhicules (notamment par une plus forte mutualisation des véhicules entre directions), - **195 K€** sur l'informatique et les télécommunications (notamment grâce à l'optimisation de l'utilisation de nos infrastructures telles que Sém@for lors de la reconduction des marchés), - **491,8 K€** sur diverses dépenses telles que les prestations de services, les fournitures, l'affranchissement, les honoraires ou les réceptions.

**« Intérêts de la dette » : -2 233 600 € (- 7,8%)**

La diminution présentée sur ce secteur est essentiellement due à la baisse des taux d'intérêts ; ainsi la charge d'intérêts est minorée de **2 050 K€** sur la dette long terme. Dans une moindre mesure, des crédits d'un montant de **100 K€** peuvent être restitués au titre des lignes de trésorerie. Ces dernières, négociées fin 2008 ne bénéficient pas de conditions intéressantes. Le choix a donc été fait de les écarter au profit des emprunts « revolving » et des billets de trésorerie moins onéreux. Pour terminer sur ce secteur, il faut mentionner l'ajustement réalisé sur les Intérêts Courus Non Echus pour **65 K€**. Ces mouvements portent le secteur dette à **26,3 M€** après DM2 contre **36,6 M€** au BP 2009.

**« Transports » : - 1 296 479 € (- 3,1%)**

Plusieurs ajustements sont proposés sur le secteur des transports publics. Le plus significatif concerne les lignes conventionnées pour – **1,2 M€**. En effet, les lignes Seine-et-Marne Express nécessitent un moindre recours à la participation du Département au titre de l'équilibre de leur budget (seulement 4 sur les 12 lignes de transport ont demandé une participation du Département), le réseau du Pays Fertois a enregistré un exercice excédentaire, enfin, de nouveaux projets n'ont pas été finalement lancés en 2009. D'autres ajustements à la baisse sont proposés sur des postes moins coûteux que prévus tels que les actions de promotion des transports, les animations « ateliers territoriaux », les études et l'entretien des abris voyageurs.

Une seule action est abondée. Il s'agit de celle relative au service de transport à la demande pour les personnes handicapées (PAM77). Pour faire face à la forte montée en charge du service, il est nécessaire d'augmenter les dotations budgétaires de **473 K€** (pour un montant final de **4,2 M€**).

Enfin, il faut mentionner la révision à la baisse des crédits relatifs aux transports scolaires pour - **310 K€** compte tenu du niveau de dépenses attendues jusqu'à la fin de l'année.

**« Culture et patrimoine » : - 1 210 524 € (- 12%)**

La part essentielle de cette réduction résulte de la décision d'annuler pour 2009 le Festival Dépayz'arts. Cette diminution est complétée d'une réduction des subventions à verser, notamment à destination d'Act'art ou des communes (pour la conservation de leur patrimoine ou le développement de leur médiathèque).

Les moyens des services contribuent également à l'effort d'optimisation des ressources à travers des réductions de crédits comme ceux alloués au développement des collections, au fonctionnement des musées départementaux, ou au service archéologie sur les actions d'étude et de

valorisation et les fouilles préventives à Vimpelles. La majorité de ces réductions ne constitue pas un abandon mais un décalage des actions en 2010 et ultérieurement.

**« Action économique » : - 1 208 343 € (- 6,3%)**

Le programme « Insertion et emploi » présente une diminution de **827,7 K€** et porte ainsi son montant final après DM2 à **13,2 M€**. Ces révisions correspondent essentiellement à un ajustement des échéanciers des actions locales et des chantiers d'insertion, et à des réductions d'enveloppes, comme celles allouées aux conventions d'accompagnement vers l'emploi (CAE, dispositif maintenant remplacé par une action menée par l'État) ou aux non-renouvellements d'actions locales arrivées à échéance. Parallèlement, sont aussi revues à la baisse les subventions prévues en faveur de Seine-et-Marne Développement (- **240,5 K€**) tant dans le cadre de son fonctionnement que dans le financement d'actions spécifiques.

**« Logement » : - 1 015 400 € (- 20,3%)**

Ce secteur présente la plus forte évolution en pourcentage due, principalement, à l'ajustement réalisé sur le Fonds de Solidarité Logement (-**1 M€**). La participation départementale était fixée à **3,5 M€** et devait faire office de subvention d'équilibre du FSL. Une analyse de la trésorerie de ce fonds a été menée. Cette dernière a révélé l'existence d'un excédent et a démontré que la participation départementale était supérieure aux besoins réels.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'augmentation des dépenses du FSL est toujours importante, en corrélation avec les difficultés rencontrées par les ménages dans le règlement de leurs dépenses d'énergie : gaz, électricité et eau.

Enfin, les subventions au soutien à l'activité des foyers de jeunes travailleurs ont été maintenues à 85 % mais ont été révisées à la baisse par rapport à 2008 compte tenu des contraintes du budget départemental.

**« Voirie » : - 670 000 € (- 6%)**

Cette révision maintient cependant à **10,6 M€** les crédits alloués à l'entretien du réseau routier départemental. Elle a, certes, pour conséquence une réduction des actions menées en 2009 sur l'entretien courant des chaussées, mais cette réduction est compensée par le redéploiement des moyens effectué sur la section d'investissement en DM1 et affecté aux réparations lourdes de chaussées consécutives aux dégradations hivernales. Sont également ajustés les crédits destinés à l'entretien des dépendances vertes (plantations d'alignement, bassins, talus,..) et les études à mener.

**« Eau et environnement » : - 463 923 € (- 7,2%)**

La part la plus importante de cette révision concerne le secteur des Espaces Naturels Sensibles avec une diminution des crédits de paiement de **352 K€**. Elle résulte essentiellement de la non reconduction des conventions de partenariat passées avec les bases de loisirs dans la gestion des espaces naturels et arrivées à échéance en fin 2008 (- **280 K€**), des réductions opérées sur les subventions partenariat biodiversité et sur certaines dépenses de fonctionnement ou d'animation, ainsi que du report des dépenses liées au schéma des ENS et à l'édition de l'atlas flore.

En complément des modifications relatives aux ENS, un ajustement est aussi proposé sur l'enveloppe consacrée aux subventions pour l'entretien des rivières au vu des besoins réels pour l'année 2009.

**« Actions d'aménagement et de développement en faveur des communes » :**  
**- 244 506 € (- 13,2%)**

La révision essentielle de ce secteur est portée par le programme d'études sur l'aménagement du territoire pour **- 215 K€** et correspond à des décalages dans le temps des paiements d'études (- **125 K€**) et des expérimentations « éco-quartiers » (- **98 K€**). De plus, des ajustements de moindre importance sont proposés sur les contrats CLAIR (- **20 K€**) et les C3D (- **25 K€** notamment par le décalage d'une action du C3D du Val Maubuée).

**« Jeunesse et sport » : - 136 500 € (- 1,9%)**

Le programme consacré à la jeunesse diminue de **166 K€** pour un montant final après DM2 de **2 335 K€**. Les crédits alloués au dispositif « Ville, vie, vacances » pour 2009 sont restitués dans leur totalité (**100 K€**). Plusieurs autres enveloppes de subvention sont aussi réduites. Ainsi, les reliquats disponibles sur les opérations « Sac Ados » et « centres de vacances » sont restitués pour respectivement **21 K€** et **10 K€**. Des ajustements complémentaires sont aussi effectués sur les aides apportées aux vacances pour les familles défavorisées, aux bourses Bafa ou encore sur les actions de communication en faveur de la jeunesse.

Le second programme de ce secteur concerne le sport et propose une légère augmentation des crédits de paiement (+ **30 K€**). Cette révision est le résultat de plusieurs diminutions de dépenses et de deux corrections à la hausse. Sont réduites, principalement, les opérations relatives au schéma « sport nature » (- **25 K€**), aux actions sport et santé (- **22,5 K€** pour absence de projets identifiés), aux projets sportifs innovants (- **20 K€**) ou exceptionnels (- **15 K€**). La première augmentation concerne le soutien à la natation scolaire pour **95 K€**. Cette augmentation permettra d'honorer toutes les demandes faites par des communes ou intercommunalités au titre de l'année scolaire 2008/2009. La seconde progression concerne les manifestations sportives et les grands événements sportifs pour **50 K€**, crédits nécessaires au vu du nombre de demandes reçues pour participer au financement de manifestations sportives récurrentes.

**« Formation et enseignement » : - 121 692 € (- 0,4%)**

Pour faire face à la progression de leurs dépenses de viabilisation, en grande partie causée par un hiver très vigoureux et des travaux de réhabilitation et de rénovation, les collègues

publics et privés ont fortement sollicité l'aide financière du Département. Ainsi, les demandes de subventions complémentaires nécessitent de nouvelles inscriptions de crédits: **390 K€** pour les collèges publics et **155 K€** pour les collèges privés. De plus, il faut aussi mentionner les progressions des dépenses de fonctionnement liées à la grippe A (**58 K€** en consommables, et en nouveaux équipements sanitaires) et du forfait d'externat pour **43 K€**. Afin de compenser une partie de ces dépenses, un effort particulier est réalisé sur les autres dépenses du secteur. Sont révisées à la baisse, principalement, les dépenses d'entretien et d'études (- **360 K€**), les aides « Mobil'études » (- **150 K€**), « aides à la scolarité » (- **90 K€**).

**« Autres interventions » : - 116 772 € (- 4,8%)**

Cette révision est essentiellement portée par le programme en faveur de l'action internationale (- **56,5 K€**) en fonction de l'estimation des besoins restants à satisfaire sur 2009. Ainsi, on peut citer les ajustements négatifs sur la coopération décentralisée (- **43,5 K€**), les affaires européennes, les actions de communication et l'aide humanitaire. Pour terminer sur ce secteur, il faut aussi prendre en compte la diminution globale des crédits alloués à la communication pour **49,3 K€** résultant d'une diminution des dépenses relatives au magazine et aux éditions au profit du développement du site internet.

**« Tourisme » : - 63 182 € (- 2%)**

Conjointement à l'impact sur la politique culture et patrimoine, la suppression de l'édition 2009 du Festival Dépayz'arts entraîne une diminution des dépenses du Comité Départemental du Tourisme partenaire de cette manifestation. La subvention de fonctionnement qui lui est versée pour 2009 peut être réduite de **38 K€**. Le deuxième poste faisant l'objet d'une révision concerne la réactualisation du schéma départemental Tourisme-Loisirs soit - **19,7 K€**.

**« Plafond garanti de prélèvement et provisions » : + 1 157 096 € (+ 7,6%)**

Il vous est proposé de doter un compte de provision d'un peu plus de **1,15 M€** pour faire face, éventuellement, à un reversement de droits de mutation réclamé par l'Etat qui a perdu, pour des raisons de forme, un contentieux engagé par un contribuable.

**I.2. – LES RECETTES**

Les inscriptions de recettes de la deuxième décision modificative s'élèvent à :

- - **1 385 690€** en investissement (en recettes définitives hors montants de dette s'équilibrant en dépenses et recettes)
- - **15 397 430 €** en fonctionnement

**I.2.1. – Investissement : - 1 385 690 €**

<b>Crédits de paiement</b> <i>(chiffres arrondis à l'euro)</i>	<b>CP 2009 (BP + DM1 + virements)</b>	<b>Ajustement s DM2</b>	<b>CP 2009 après DM2</b>	<b>% évol./ CP</b>
Fonds de Compensation de la TVA	42 424 502		42 424 502	0%
Dotation Globale d'Equipement	1 800 000		1 800 000	0%
Dotation Départementale d'Equipement Collèges	6 885 943	-25 739	6 860 204	-0,4%
Autres participations	26 084 447	-1 359 951	24 724 496	-5,2%
<b>Recettes d'investissement définitives</b>	<b>77 194 892</b>	<b>-1 385 690</b>	<b>75 809 202</b>	<b>-1,8%</b>

Outre le faible ajustement opéré sur la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges, la deuxième décision modificative propose des révisions sur nos recettes à percevoir. Ainsi, le secteur de la voirie diminue de **1 744,7 K€**, essentiellement sur les opérations de sécurité routière. Celui des transports (- **999,2 K€**) est ajusté en fonction des révisions faites sur les prévisions de dépenses relatives au réseau PAM77 (- **480,6 K€**), et aux subventions d'équipement liées aux transports en commun (- **262,6 K€**) ou aux lignes Seine-et-Marne Express (- **110 K€**).

Face à ces diminutions, des progressions sont inscrites. En premier lieu, il faut citer la restitution, par la Société OSEO, d'un montant de **1 200 K€** correspondant à la participation du Département versée au profit d'un fond de garantie aux entreprises. Cette restitution s'inscrit dans le cadre d'un projet de redéfinition d'un certain nombre d'aides départementales à l'activité économique qui sera soumis à une prochaine séance. A ce complément de recettes il faut ajouter les ajustements réalisés sur le dépassement du PLD (+ **156 K€**) et sur la DGE (+ **136 K€**)

**I.2.2. – Fonctionnement : - 15 397 430 €**

<b>Crédits de paiement</b> <i>(chiffres arrondis à l'euro)</i>	<b>CP 2009 après DM1</b>	<b>Ajustements DM2</b>	<b>CP 2009 après DM2</b>	<b>% évol./CP</b>
Allocations compensatrices	9 000 885		9 000 885	0,0%
Dotation Globale de Fonctionnement	158 169 741		158 169 741	0,0%
Dotation Générale de Décentralisation	4 210 838		4 210 838	0,0%
				0,0%
		<b>0</b>		
Allocation Personnalisée d'Autonomie	10 556 897	1 071 957	11 628 854	10,2%
Prestation Compensation du Handicap	9 842 376	846 600	10 688 976	8,6%
Maison Départementale des Personnes Handicapées	1 046 938		1 046 938	0,0%
<b>Sous-total participations CNSA</b>	<b>21 446 211</b>	<b>1 918 557</b>	<b>23 364 768</b>	<b>8,9%</b>
Produit 4 taxes	468 730 489	206 795	468 937 284	0,0%
<b>Sous-total fiscalité directe</b>	<b>468 730 489</b>	<b>206 795</b>	<b>468 937 284</b>	<b>0,0%</b>
Droits de mutation et taxe add. aux droits de mutation	128 000 000	-20 000 000	108 000 000	-15,6%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation et taxe de publicité foncière	2 000 000		2 000 000	0,0%
Taxe sur l'électricité	12 000 000		12 000 000	0,0%
Taxe CAUE	1 600 000		1 600 000	0,0%
Taxe départementale ENS	5 500 000		5 500 000	0,0%
Taxe sur les conventions d'assurance	68 266 000		68 266 000	0,0%
Taxe Intérieure Produits Pétroliers	52 900 000		52 900 000	0,0%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	550 000	-40 000	510 000	-7,3%
Redevance des mines	1 500 000		1 500 000	0,0%
<b>Sous total fiscalité indirecte</b>	<b>272 316 000</b>	<b>-20 040 000</b>	<b>252 276 000</b>	<b>-7,4%</b>
Autres recettes (hors résultat 2008)(1)	51 098 257	2 517 218	53 615 475	4,9%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>991 172 421</b>	<b>-15 397 430</b>	<b>975 774 991</b>	<b>-1,6%</b>

(1) excédent reporté en DM1 :11 215 717€.

Lors de la première décision modificative 2009, nous avons révisé à la baisse le produit des droits de mutation pour – **30 M€**. Aujourd'hui, un nouvel ajustement de **-20 M€** est nécessaire compte tenu des dernières tendances et des estimations des encaissements à nous parvenir d'ici la fin de l'exercice. Les participations reçues de la CNSA sont abondées de **1,9 M€** pour se conformer aux dernières notifications reçues au titre de 2008 et de 2009.

Les autres mouvements présentés correspondent à une faible progression de la fiscalité directe due à la perception de rôles supplémentaires (**+0,2 M€**) mais aussi aux progressions des recouvrements sur bénéficiaires d'aides sociales (**+1M€**), des participations (**+0,5 M€** notamment sur le dispositif PAM) et des produits exceptionnels (**+0,4M€**).



## I – SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE

Je vous rappelle dans le tableau de synthèse qui suit les propositions d'inscriptions budgétaires nouvelles présentées à cette DM2 (hors mouvements de dette sans incidence sur l'équilibre de 75 M€ en dépenses et recettes) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	-22 212 740,36	-1 385 690,34
Fonctionnement	-20 720 779,85	-15 397 429,55
<b>TOTAL</b>	-42 933 520,21	-16 783 119,89
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>- 26 150 400,32</b>	

Ce résultat permet de diminuer d'autant le besoin de financement par emprunt. Celui-ci est donc ramené de **120,2 M€** au Budget Primitif et **148,5 M€** après la DM1 à **122,3 M€**, (contre **181,2 M€** après DM2 2008).

Comptablement, la deuxième décision modificative s'équilibre au montant total de **37 550 553,95 €** se répartissant conformément au tableau ci-après :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>		
Mouvements réels	52 787 259,64	47 463 909,34
Mouvement d'ordre	118 977,01	5 442 327,31
<b>Sous-total Investissement</b>	<b>52 906 236,65</b>	<b>52 906 236,65</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Mouvements réels	- 20 720 779,85	- 15 397 429,55
Mouvements d'ordre	5 365 097,15	41 746,85
<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>- 15 355 682,70</b>	<b>- 15 355 682,70</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 550 553,95</b>	<b>37 550 553,95</b>

Vous trouverez en annexe 1 du projet de délibération l'état complet des subventions proposées lors de la DM2.

Je vous propose également d'approuver les révisions d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement figurant en annexes 2 et 3 du projet de délibération.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, et, si vous en êtes d'accord, adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 7/03 des rapports soumis à la commission  
n° 7 - Finances

Rapporteurs : M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

M. AÏELLO  
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. LAPLACE  
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

M. BERQUIER  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

MME AUTREUX  
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

MME DELESSARD  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

MME PELABERE  
Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

---

Séance du 20 Novembre 2009

OBJET : Budget Départemental 2009 - Deuxième Décision Modificative.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

### DECIDE

Article 1 : d'adopter le projet de deuxième décision modificative du budget départemental pour l'exercice 2009, présenté par le Président du Conseil général. Les crédits admis à cette décision modificative n°2 sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire. Les dotations complémentaires, ou les réductions de crédits, par chapitre budgétaire, sont les suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
010	RMI		
021	Virement de la section de fonctionnement		8 750 872,25
024	Produits des cessions d'immobilisations		-290 660,00
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	41 746,85	-3 385 775,10
041	Opérations patrimoniales	421 062,48	421 062,48
10	Dotations, fonds divers		156 000,00
13	Subventions d'investissement		-2 818 426,10
16	Emprunts et dettes	71 708 000,00	48 849 599,68
20	Immobilisations incorporelles	-3 296 021,49	
204	Subventions d'équipements versées	-17 787 694,28	1 485 000,00
21	Immobilisations corporelles	-1 237 461,22	
23	Immobilisations en cours	3 800 936,63	5 165,60
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		77 230,16
45	Opérations pour comptes de tiers	-400 500,00	
<b>TOTAL</b>		<b>53 250 068,97</b>	<b>53 250 068,97</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		
011	Charges à caractère général	-3 746 778,99	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-2 688 460,00	
013	Atténuation de charges		
014	Atténuation de produits		
015	RMI	-205 828,13	218 755,00
016	APA	-1 500 000,00	1 071 957,00
017	RSA	2 290 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	8 750 872,25	
042	Opérations d'ordre - transfert entre sections	-3 385 775,10	41 746,85
65	Autres charges d'activité	-12 393 075,69	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
66	Charges financières	-2 205 100,00	
67	Charges exceptionnelles	-105 300,00	
68	Dotations aux provisions	1 198 762,96	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		322 440,00
73	Impôts et taxes autres que contributions directes		-19 275 000,00
731	Impôts locaux		206 795,00
74	Dotations, participations et subventions		1 428 645,00
75	Autres produits d'activité		1 740 000,00
76	Produits financiers		36 200,00
77	Produits exceptionnels		217 778,45
<b>TOTAL</b>		<b>-13 990 682,70</b>	<b>-13 990 682,70</b>

Article 2 : d'approuver la création ou la révision des enveloppes de subvention et d'attribuer aux organismes les subventions du montant indiqué figurant dans l'annexe n° 1, jointe à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la création ou la révision, en investissement, des autorisations de programme et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont les listes figurent en annexe n° 2 à la présente délibération.

Article 4 : d'approuver la création ou la révision, en fonctionnement, des autorisations d'engagement et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont la liste figure en annexe n ° 3 à la présente délibération.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

